

#### **INSTITUTION SAINTE MARIE 2020 – 2021**

# TAXE D'APPRENTISSAGE

Établissement catholique d'enseignement sous tutelle des Pères Maristes Place Germain Loro – CS 97001 - 83507 La Seyne-sur-Mer Cedex

☎: 04 94 11 16 60 – www.maristes83.com

Ver. 2 - oct. 2019

## Qu'est-ce que la taxe d'apprentissage?

Industriel, Commerçant, Artisan, vous êtes concerné par le versement de la Taxe d'Apprentissage.

La taxe d'apprentissage est un impôt destiné à financer le développement de l'enseignement technologique et professionnel. Elle est calculée sur la masse salariale brute des entreprises.

Les entreprises choisissent librement d'en affecter une partie à un établissement d'enseignement de leur choix. C'est le seul impôt pour lequel vous êtes décisionnaire de son bénéficiaire.

### Pourquoi choisir l'ISM / Les Maristes ?

En décidant de contribuer pour l'institution Sainte Marie, vous œuvrez à un projet humain, un projet qui a du sens, un projet qui vise à former un « Homme debout, un Homme libre, un Homme confiant, un Homme attentif aux autres ».

Votre contribution, partielle ou totale, est essentielle pour nous permettre :

- De mener à bien nos missions d'éducation et d'insertion professionnelle
- Le développement de l'innovation pédagogique en synergie avec le monde de l'entreprise.

Par votre soutien et de votre confiance, vous nous permettez de nous adapter encore plus à vos attentes de qualifications et de recrutement.

Nos jeunes comptent sur vous, alors n'hésitez plus! Votre collaboration active permet d'offrir aux jeunes une formation d'excellence.

Nous vous remercions par avance du soutien que vous nous manifesterez par cette décision.

# Comment verser la taxe d'apprentissage?

Soit par votre OCTA:

Remplissez votre bordereau fiscal et indiquez vos instructions précises à votre OCTA. Si vous souhaitez optimiser votre soutien à l'Institution Sainte Marie, répartissez votre hors-quota de la manière suivante :

• **o83oo95C** STI2D spécialité : Systèmes d'information et numérique

• **o831196Z** SEGPA; Vente, distribution, magasinier

Soit par notre OCTA:

• Vous pouvez directement en ligne votre taxe au bénéfice de l'Institution Sainte Marie grâce à notre partenaire :



https://easytaxe.octalia.org/

#### **Gardons le contact**

Deux interlocuteurs pour vous aider et répondre à toutes vos questions :

Service comptabilité: M<sup>me</sup> ARNAUD / 04 94 11 16 63 / mf.arnaud@maristes83.com

Service communication: M. HERNANDEZ / 06 30 49 60 33 / patrice.hernandez@maristes83.com

Afin de pouvoir vous remercier nous vous invitons à nous informer par mail de votre intention de versement en complétant les éléments ci-dessous.

Raison Sociale					
SIRET					
Adresse					
Ville				Code Postal	
Effectif					
Personne à ren	nercier ou conta	acter :			
Civilité	☐ Madame	☐ Monsieur	Nom _		
Fonction					
Adr. Mail professionnelle				@	
Téléphone					
•		us de nous verser la t		-	
Je suis un ☐ Ancien Elève ☐ Parent d'élève ☐ Fournisseur ☐ Autre					
Montant envisagé de taxe d'apprentissage ?				OCTA •	

Les données personnelles collectées ont pour fondement juridique le traitement nécessaire à l'exécution d'un contrat auquel la personne concernée est partie ou à l'exécution de mesures précontractuelles prises à la demande de celle-ci. Elles ne seront communiquées qu'aux services concernés. Elles seront conservées le temps nécessaire au traitement de la demande (sauf délais supplémentaires imposés par la législation). Vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement de vos données ou encore de limitation du traitement. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant. Vous pouvez, sous réserve de la production d'un justificatif d'identité valide, exercer vos droits en contactant le Délégué à la protection des données à l'adresse informatique@maristes83.com. Si vous estimez après nous avoir contactés, que vos droits ne sont pas respectés, vous pourrez à tout moment, saisir l'autorité de contrôle, la CNIL.